Réseau de transport d'électricité

Commission Accès au Réseau
15 juin 2011

Bilan de la mise en œuvre de la procédure de traitement des demandes de raccordement au RPT pour les installations de production

Contenu du bilan annuel

- Le bilan annuel est prévu dans la délibération de la CRE du 11 juin 2009. Il comporte deux partie :
  - *Un bilan quantitatif : nombre d'études explo, de PTF, délai de remise, causes des retards, modification des demandes …*
  - *Un bilan qualitatif : difficultés rencontrées par RTE, éléments ayant suscité l'insatisfaction des utilisateurs, évolutions envisagées pour répondre aux insuffisances identifiées par RTE*

- RTE a sollicité les utilisateurs pour établir le bilan qualitatif :
  - *6 producteurs (EDF, GDFS, CNR, Poweo, Enertrag et Eon) et le SER ont apporté leur contribution*
  - *De même, les services de RTE en charge du raccordement ont apporté des observations.*

Observations des utilisateurs (1)

- *Sur le forfait d'entrée et de maintien en FA :*
  - *Demande de dégressivité de la somme à déposer auprès de RTE (aujourd'hui 1k€ / MW installé);*
  - *Proposition 1k€ pour les 100 premiers MW puis 0.5k€ de 101 à 500 MW puis 0.25k€ au-delà ;*
  - *Demande de supprimer la possibilité d'entrée ou de maintien en FA au moyen du forfait : gestion de la FA sur la base des seuls documents*
  - *Limiter à 1 fois l'usage du forfait ; l'interdire pour entrée en FA*
  - *Rendre le forfait plus dissuasif et limiter les cas de remboursement*

- *Sur le coût des études et l'échéancier de leur paiement :*
  - *Compléter le barème et l'adapter aux prestations proposées par RTE dans les PTF;*
  - *Ajuster l'échéancier aux engagements financiers de RTE ;*
  - *En cas d'arrêt du projet, fournir le justificatif des dépenses engagées ainsi que le résultat des études réalisées;*

Observations des utilisateurs (2)

- *Informations publiées par RTE :*
  - *Demande d'une mise à jour plus fréquente des informations publiées par RTE ;*
  - *Demande d'une mise à jour à chaque évolution de la FA ;*

- *Restitution des sommes après abandon d'une PTF :*
  - *Demande de rémunération des sommes restituées par RTE ;*

- *Dispositions particulières applicables aux appels d'offres :*
  - *Ne pas prévoir l'expropriation des producteurs ayant obtenu une PTF en cours de validité*
  - *Traitement des concessions hydrauliques*

Observations des utilisateurs (3)

➔ *La liste des documents de l'annexe 1 :*

- *Supprimer la partie 1 de l'annexe (étude d'impact ou de danger) ;*
- *Autoriser les documents établis par des bureau d'ingénierie interne*
- *Nombreux ajouts demandés :*
  - *Documents au titre du permis de construire (yc modificatif et prorogation) ;*
  - *Documents au titre de la loi sur l'eau ;*
  - *Transfert d'une autorisation d'exploiter*
  - *Obtention du droit à l'obligation d'achat (CODOA)*
  - *Obtention du contrat d'obligation d'achat*
  - *Appels d'offres et approvisionnement des équipements du producteur*
  - *Documents concernant différentes étapes des recours contentieux*
  - *Suréquipement (loi Pope)*
  - *DUP gaz*
  - *Archéologie préventive*

Principales observations des utilisateurs RTE

- *Besoin de préciser ce qui est admis au titre de la partie 1 de l'annexe (étude d'impact ou de danger)*
- *Préciser que les documents présentés doivent être valides*
- *Délai pour accuser réception de la demande complète*
- *Redémarrer les projets les plus anciens et qui n'ont pas adhéré*
- *Préciser que la demande de PTF après une PEFA doit être conforme à cette dernière*

Le bilan en chiffres

- *Sur une FA de 28 305 MW (somme des P des projets en FA au 1er juin 2010)*
  - *Abandons de projets : 12330 MW (43.56%) = 43 projets*
  - *Adhésion : 11969 MW (42.30%) = 37 projets*
  - *Maintien ancienne procédure : 3774 MW (13.33%) = 16 projets*
  - *En attente : 232 MW (0.82%) = 1 projet*

- *Il peut encore y avoir des évolutions car tous les avenants ne sont pas signés.*